

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Justificatif d'identité et de nationalité :**
 - photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne
 - ou un extrait d'acte de naissance
 - ou photocopie du livret de famille
 - ou photocopie du titre de séjour ou de la carte de résidence en cours de validité

- Photocopie complète du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,**

- Toute pièce justificative des biens ou capitaux du patrimoine dormant (photocopie du dernier relevé de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties si vous, votre conjoint, votre concubin, ou la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité êtes propriétaires de biens immobiliers ; relevé annuel d'assurance vie etc.)**

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du demandeur**

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour les personnes accueillies en établissement :

- L'arrêté de tarification à demander à la Direction de l'établissement
- Le bulletin de présence mentionnant la date d'entrée
- Le bulletin GIR établi par le médecin coordinateur

Pour les personnes hébergées chez un proche :

- Un certificat d'hébergement
- La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Pour les demandeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique :

- Photocopie du jugement concernant la mesure de protection (curatelle/tutelle)

Tout dossier incomplet et non signé ne pourra pas être instruit.

